

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06.109.B

**Remplacement des
menuiseries du
bâtiment de la STGA
dans le cadre des
travaux d'économie
d'énergie - lancement
de la consultation**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06.109.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**REPLACEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA STGA DANS LE CADRE
DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

En 2010, le bâtiment de la STGA a fait l'objet d'un diagnostic énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea. Ce diagnostic a permis d'engager un programme pluriannuel de travaux de pérennisation du bâti et d'amélioration énergétique. La première phase de travaux a été réalisée en 2011 et 2012 : les toitures-terrasses ont été rénovées (isolation et étanchéité) et l'ensemble des systèmes de ventilation des locaux a été remplacé.

La phase suivante consiste à remplacer l'ensemble des menuiseries du bâtiment de bureaux afin d'améliorer le confort des occupants et de réduire la facture énergétique du site.

Au vu de la configuration du bâtiment, il a été décidé de recourir à une procédure adaptée sous forme de dialogue compétitif afin d'échanger sur les solutions techniques les plus appropriées avec les entreprises . En effet, le bâtiment comporte différents types de menuiseries dont certaines ont des spécificités techniques et architecturales qui rendent leur remplacement complexe : verrière de l'accueil et murs-rideaux.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché de travaux dont le montant est estimé entre 150 000 et 200 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera une procédure adaptée lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus pour le lancement d'une consultation par le biais d'une procédure adaptée.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur l'article 2313 sur le budget annexe transports en commun.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2013